Image not found or type unknown

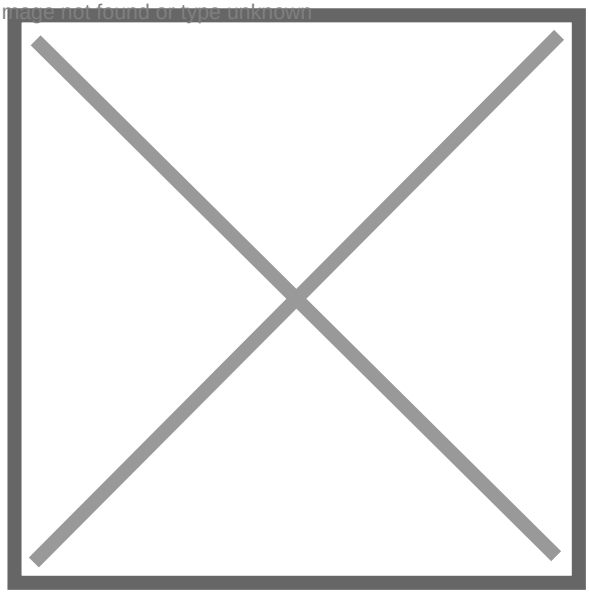

Visa long séjour conjoint de français

Par **jaja**, le **04/06/2009** à **13:31**

A l'attention d'Anais

Bonjour,

merci pour votre réponse et les références des textes transmis.
pour moi, je comprends la chose suivante : le délai du traitement de la demande de visa long séjour de conjoint de français est de maximum 6 mois tout compris à partir du moment où on dépose le dossier, les tests passés, éventuellement la formation de français et les attestations remises au consulat. est ce bien le délai imparti à l'autorité compétente pour statuer sur la demande de visa qui ne peut excéder 6 mois ?
Pouvez-vous me confirmer.

Merci d'avance
cordialement

Par **anais16**, le **04/06/2009** à **19:14**

Bonjour,

j'ai moi-même compris que les délais étaient passés de 2 à 6 mois pour les conjoints de français.
De plus, le texte précise bien qu'un rejet ne peut être opposé à la personne si dans ce délais les tests et autres formations n'ont pas pu être passés.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés